



LA MAIRIE COMMUNIQUE

Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 en situation d'épidémie de coronavirus COVID-19

Vous trouverez au dos les consignes du Ministère de l'Intérieur.

La commune de Boust mettra à la disposition des électeurs du gel hydro-alcoolique avec un distributeur automatique à l'entrée du bureau de vote, avec un sens de passage obligatoire.

Pour éviter l'engorgement du bureau de vote et par mesure de précaution, nous demandons aux électeurs de ne pas stationner dans celui-ci.

Les électeurs peuvent apporter leur propre stylo afin d'économiser à condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile.

La commune mettra à disposition des stylos qui seront désinfectés au fur et à mesure.

A l'issue du vote, les personnes qui le souhaitent pourront se laver les mains dans les toilettes équipées de savons et de serviettes jetables.

Les poignées de porte seront désinfectées régulièrement.

Pour rappel, il faut éviter les contacts physiques rapprochés, il faut tousser ou éternuer dans son coude et utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter.

Les personnes qui désirent des renseignements complémentaires peuvent contacter la Mairie au 03 82 50 30 48.

**La population est invitée à voter massivement
dès le premier tour**

POUR VOTER, **LES BONS GESTES À ADOPTER**



**Lavez-vous les mains en entrant
dans le bureau de vote et en le quittant**



**Évitez tout contact physique
avec d'autres personnes**



**Restez à distance raisonnable
des autres électeurs**



**Si vous portez un masque, ôtez-le uniquement
à la demande d'un membre du bureau de vote
pour identification, puis remettez-le immédiatement**